

RESTAURATION CPGE

Choisir votre mode d'accès à la cantine: élève **demi-pensionnaire** ou élève au **forfait**.

Demi-pensionnaire : Repas uniquement le midi

1ère démarche : Renseigner la fiche d'inscription et la retourner par mail dès fin août à :
restauration.joffre@ac-montpellier.fr

Vous recevrez par retour de mail, les identifiants de connexion pour approvisionner le compte par CB sur le site du lycée: <https://lycee-joffre-montpellier.mon-ent-occitanie.fr>

2ème démarche : Si nouveaux DP, passer obligatoirement à l'intendance, service Restauration, pour faire la biométrie gratuitement ou acheter une carte 3€ pour permettre l'accès à la cantine.

L'ouverture du compte de cantine sera faite une fois le solde approvisionné et l'accès cantine confirmé à l'intendance.

Attention : L'accès au restaurant scolaire sera refusé aux élèves DP dont le compte ne serait pas approvisionné. Afin de permettre l'échange de services entre élèves, le compte de DP permet 2 passages le midi.

Forfaits : Choisir **Internes/externé Partiel Midi et Soir** ou **int/ext Complet**

Petits déjeuners + Midi et Soir ou **Interne**

1ère démarche : Renseigner la fiche d'inscription et la retourner par mail dès fin août à :
restauration.joffre@ac-montpellier.fr

2ème démarche : À la rentrée, les nouveaux élèves au forfait doivent passer obligatoirement à l'intendance, service Restauration, pour faire la biométrie.

Le paiement des forfaits se fait uniquement à réception de facture.

Adresse mail obligatoire à laquelle doit être adressée la facture:.....@.....

NOM :			
Prénom :			
Classe 2022-2023 :			
Demi-pensionnaire Tarif : 4,10€ le repas	<input type="checkbox"/>	Forfait INT.EXT partiel paiement au trimestre 1er T 600€ 2èmeT 450€ 3ème T 300€	<input type="checkbox"/>
Forfait Interne paiement au trimestre 1er T 800€ 2ème T 600€ 3ème T 400€	<input type="checkbox"/>	Forfait INT.EXT complet paiement au trimestre 1er T 720€ 2èmeT 540€ 3ème T 360€	<input type="checkbox"/>

Modes de paiements possibles : Par carte bancaire seulement sur le site du lycée , par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée ou en espèces auprès du service intendance.